

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 16 mars 2018

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	10
- présents	8
- votants	8
- absents	2
- exclus	0

Délibération n° CM16032018-02 <u>OBJET</u> Logements communaux : Départ / arrivée de locataires : remboursement de la caution.

L'an deux mille dix-huit, le 16 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul CHASSAING, Maire-Adjoint.

Etaient présents Etaient présents : CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.* **Etaient absents/excusés** : AURIERES Raymond, BREHAULT Thomas,
Madame Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire-adjoint expose au conseil municipal que le locataire du logement T4 de l'ancien presbytère a quitté les lieux le 8 mars 2018.

Après lecture de l'état des lieux le Conseil Municipal :

- décide de rembourser la caution de 358,95 € à Monsieur Morgan ROUBERT
- décide de relouer le logement à Madame Marine BEULAGUET à compter du 16 mars 2018.

Compte-tenu des travaux de peinture à effectuer par le locataire, le conseil municipal décide de percevoir le loyer qu'à compter du 15 avril 2018, soit un montant de 183,71 € et 10 € de charges pour avril 2018 et la caution de 367,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer le bail avec le nouveau locataire et à rembourser la caution au locataire sortant.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
A Planioles, le 19 mars 2018